**FR**

**La COVID-19 est une bombe à retardement pour l’industrie européenne du tourisme, selon le CESE**

**La pandémie de coronavirus fait des ravages dans le secteur du tourisme européen. Dans un délai de six mois, la moitié des entreprises pourraient avoir disparu, à moins que l’UE n’intervienne rapidement, affirme le Comité économique et social européen (CESE) dans un nouvel avis.**

À l’occasion de la [**Journée mondiale du tourisme 2020**](https://www.unwto.org/fr/news/la-communaute-mondiale-unie-pour-celebrer-la-journee-mondiale-du-tourisme-2020-autour-du-tourisme-et-du-developpement-rural), le CESE tire la sonnette d’alarme en attirant l’attention sur un avis qu’il a adopté lors de sa session plénière de septembre.

Dans cet avis, le Comité fait valoir qu’une action de l’UE est nécessaire pour maintenir les entreprises touristiques à flot et préserver les emplois de leurs travailleurs dans le contexte de la crise de la COVID-19. Il n’y a pas de temps à perdre: six mois de plus, et la moitié de ces entreprises pourraient avoir mis la clé sous la porte.

Pour étayer ses propos, le CESE a réalisé au cours de l’été une enquête en ligne à laquelle ont participé 175 organisations représentant des milliers d’entreprises touristiques, qui emploient des centaines de milliers de travailleurs dans l’ensemble de l’Union.

Leurs réponses au questionnaire du CESE ont dressé un tableau des conséquences désastreuses qui se profilent. Ainsi, 88,2 % des personnes interrogées ont déclaré que la crise de la COVID-19 les avait touchées «très négativement».

En outre, 80,6 % d’entre elles estimaient que les effets de la crise les frapperaient encore plus durement à long terme qu’à court terme.

Plus alarmant encore, 45 % des répondants ont prédit que leur entreprise ne survivrait probablement pas en 2021.

L’avis a été élaboré en réponse à la communication de la Commission européenne sur le thème [Tourisme et transport en 2020 et au-delà](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1591191111789&uri=CELEX:52020DC0550).

*«Je demande à la Commission européenne de ne pas attendre que l’industrie soit plongée jusqu’au cou dans les difficultés. Nous avons besoin d’un mécanisme pour sauver les citoyens et les entreprises, et nous en avons besoin maintenant. Il ne servira à rien dans six mois, car d’ici là, les entreprises auront fait faillite»*, a déclaré le rapporteur de l’avis du CESE, **Panagiotis Gkofas**.

Le secteur européen du tourisme devrait perdre environ un milliard d’euros de recettes par mois suite à la pandémie de COVID-19. Le Conseil mondial du voyage et du tourisme prévoit qu’en 2020, l’industrie pourrait perdre 6,4 millions d’emplois.

La situation est particulièrement difficile dans les destinations touristiques populaires, comme la France, l’Espagne, l’Italie, la Grèce, le Portugal, Malte et Chypre.

Pour donner un coup de fouet à l’industrie après une saison qui, selon les données disponibles, est perdue, l’UE doit avant tout agir pour **réinstaurer la confiance des citoyens dans la sécurité lors des voyages**, affirme le CESE.

Dans l’attente d’un vaccin, le Comité soutient l’idée d’un **passeport européen de santé**, assorti d’un formulaire commun de localisation des passagers et de codes QR, en complément d’une plateforme multilingue d’assistance sanitaire.

Les citoyens pourraient utiliser le code QR pour accéder aux informations et aux services de santé dans le pays où ils séjournent et disposer d’un accès en urgence aux systèmes de santé et de sécurité sociale.

*«Si tous les États membres acceptaient de partager à la fois les informations issues du nouveau formulaire de localisation des passagers et les résultats de laboratoire des voyageurs, nous pourrions réaliser des économies d’échelle en ce qui concerne les ressources destinées aux tests»*, défend **M. Gkofas**.

*«Si l’ensemble des États membres décidaient d’adopter la même plateforme pour le formulaire de localisation des passagers, tous les laboratoires agréés pourraient communiquer les résultats par l’intermédiaire de la plateforme elle-même, créant ainsi pour tous les voyageurs un “passeport COVID-19” digne de confiance et garantissant un minimum de risques liés aux déplacements.»*

Une autre priorité absolue est de mettre des **liquidités** à la disposition des entreprises touristiques et de leurs travailleurs dès que possible, l’absence de trésorerie menaçant leur survie même.

De l’avis du CESE, le programme SURE visant à atténuer les risques de chômage devrait apporter une aide aux travailleurs du secteur du tourisme qui ont perdu leur emploi, ainsi qu’une compensation salariale aux PME, au moins jusqu’au 30 juin 2021.

Le Comité estime également que l’UE devrait mettre en place un mécanisme de **suivi de la mise en œuvre des mesures de soutien**. En effet, de nombreuses organisations ayant participé à l’enquête ont regretté de constater qu’aucune aide financière n’avait été accordée aux entreprises qu’elles représentent après que l’UE eut annoncé qu’elle débloquait des fonds, que ce soit en raison de formalités administratives ou d’autres obstacles dans leurs pays respectifs.

À la lumière de l’expérience acquise, le CESE estime qu’il est important d’avoir dès le départ une idée précise de la manière dont les fonds de l’UE sont utilisés, de savoir s’ils parviennent aux personnes et entreprises qui en ont besoin et si les bénéficiaires sont conscients de leur origine.

L’UE est la première destination touristique au monde, avec 563 millions d’arrivées internationales et 30 % des recettes mondiales en 2018. En 2019, le secteur du tourisme représentait près de 10 % du PIB de l’Union.

* [Voir l’avis du CESE à ce sujet](https://bit.ly/2FV0SoF)
* Les résultats de l’enquête sont accessibles en ligne, à l’adresse
* <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/tourism-and-transport-2020-and-beyond/survey>

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

L’unité de presse du CESE – Daniela Marangoni
en clidaniela.marangoni@eesc.europa.eu

**@EESC\_PRESS**

*Le Comité économique et social européen est un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Il compte 350 membres venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil. Il assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne.*

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de notre part, merci de nous envoyer un courriel en cliquant ici.